

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2021**

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 12^e jour du mois de mars deux mille vingt et un

(2021), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 12 février 2021
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de février 2021
- 1.5 Démission de l'employé 11-0004

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de février 2021
- 2.2 Affectation d'une somme du surplus non-affecté pour le parc intergénérationnel
- 2.3 Période de questions

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Entente intermunicipale relative au partage de ressources du service incendie et à l'application du schéma de couverture de risques
- 3.2 Travaux de béton nécessaires à l'installation de la laveuse dans la caserne

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Octroi du contrat pour la location et le transport des conteneurs de l'écocentre
- 4.2 Épandage et fourniture d'abat-poussière
- 4.3 Mandat pour le balayage des rues et des rangs asphaltés

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Demande de subvention pour le projet de station de nettoyage d'embarcations

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 Appui envers la campagne Vers des collectivités durables

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions
- 7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-03-054 Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 12 mars 2021 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

1.3 Adoption du procès-verbal du 12 février 2021

2021-03-055 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2021 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de février 2021

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de février 2021.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

1.5 Démission de l'employé 11-0004

2021-03-056 Tenant compte que l'employé #11-0004 a remis sa démission en date du 16 février 2021,

Il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'entériner la démission de l'employé #11-0004 en date du 16 février 2021.

Adoptée

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de février 2021

2021-03-057 Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de février 2021. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 209 798.77 \$.

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 28 février 2021.

Pascale Bonin

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

2.2 Affectation d'une somme du surplus non-affecté pour le parc intergénérationnel

2021-03-058 Tenant compte que l'aménagement du parc intergénérationnel est complété;

Tenant compte qu'au final la contribution municipale est de 14 158.79\$;

Il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'affecter la somme de 14 158.79\$ à même le surplus accumulé non-affecté à la dépense représentant la contribution municipale dans le cadre du projet de parc intergénérationnel. Il est à noter que la dépense totale dans ce projet est de l'ordre de 81 335\$.

ADOPTÉE

2.3 Période de questions

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Entente intermunicipale relative au partage de ressources du service incendie et à l'application du schéma de couverture de risques

2021-03-059 **CONSIDÉRANT** les besoins communs en service incendie des municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et de Rivière-à-Pierre;

CONSIDÉRANT la résolution # **2020-10-120** et le dépôt d'un projet dans le cadre du programme Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité - Volet 4;

CONSIDÉRANT la présentation aux élus du projet d'entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT le budget annuel 2021 adopté le 21 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu;

- **QUE** le conseil municipal autorise M. Serge Deraspe, maire et Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale entre les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et de Rivière-à-Pierre pour la mise en place de celle-ci;
- **QUE** cette entente entre en vigueur le 1^{er} avril 2021 et ce, pour une période de 3 ans.

- **QUE** le conseil municipal autorise le transfert des données informatiques du SISEM sur le serveur du service incendie de Rivière-à-Pierre.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

3.2 Travaux de béton nécessaires à l'installation de la laveuse dans la caserne

2021-03-060 Il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter l'offre de services de Déplacement de Maison RL Inc. au montant de 2600\$, taxes en sus, pour procéder aux travaux de béton nécessaires à l'installation de la laveuse pour les bunkers dans la caserne.

ADOPTÉE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Octroi du contrat pour la location et le transport des conteneurs de l'écocentre

2021-03-061 **CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a fait un appel d'offre sur invitation pour la location et le transport des conteneurs de son écocentre;

CONSIDÉRANT que ces prix seront valides pour une période de 12 mois suivant l'acceptation de la soumission soit du 1 mai 2021 au 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a reçu trois soumissions comme suit:

- Aim Éco-Centre au montant de 7818.30\$ taxes incluses
- GFL Environnemental Inc. au montant de 7834.63\$ taxes incluses
- Eddy Fugere Inc. au montant de 8364.44\$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu que ce conseil accepte la soumission de Aim Éco-Centre au montant de 7818.30\$ taxes incluses pour la période du 1 mai 2021 au 30 avril 2022;

Il est également résolu d'autoriser le Maire et la Directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban tous les documents relatifs aux soumissions reçues pour le transport ainsi que la location des conteneurs de notre écocentre.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

4.2 Épandage et fourniture d'abat-poussière

2021-03-062 Il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme Somavrac c.c. pour l'épandage et la fourniture d'un volume d'abat-poussière de 140 000 litres (chlorure de calcium 35% AP-35) au prix de unitaire de 0.3361\$/litre pour la saison 2021.

Adoptée

4.3 Mandat pour le balayage des rues et des rangs asphaltés

2021-03-063 Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater les excavations Jovanex Inc. pour le balayage 2021 et ce, avant la date butoir du 21 mai 2021:

- Pour le périmètre urbain, ils procéderont avec un balai mécanique au coût de 130\$/hre, taxes en sus;
- Pour les rangs asphaltés, ils procéderont avec une rétrocaveuse avec balai mécanique au coût de 120\$/hre, taxes en sus.

Adoptée

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de subvention pour le projet de station de nettoyage d'embarcations

2021-03-064 Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) désire participer à la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes (EAE) et les organismes pathogènes de la faune aquatique et, à cet effet, a mis en place un programme favorisant l'implantation ou la réfection de station de nettoyage d'embarcations visant à prévenir l'introduction ou la propagation de ces espèces indésirables;

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire participer à la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes (EAE) et faire l'acquisition de station de nettoyage d'embarcations;

Il est donc proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise Mme Pascale, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à présenter une demande d'aide financière au MFFP dans le cadre du programme *Stations de nettoyage d'embarcations 2021-2022* et à agir au nom de la municipalité dans ce dossier.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Appui envers la campagne Vers des collectivités durables

2021-03-065 Attendu que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

Attendu que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

Attendu que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

Attendu que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

Attendu que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

Attendu que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

Attendu que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

Attendu que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement

fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

Attendu que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne Vers des collectivités durables, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

En conséquence, il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban appuie la campagne Vers des collectivités durables et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions

7.4 Levée de l'assemblée

2021-03-066 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés,

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu que la séance soit levée à 19h57.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 15 mars 2021.